

CONSEIL MUNICIPAL 28 mai 2021

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de votants : 10 ou 9 pour la question 6
Nombre de procuration : 2

Absent(s):1

**Présents : GRANON Jonathan, ORAND Jean-Luc,
ORAND Marie-Claude, MAZALAIGUE Joël,
,VERNAY Thomas, QUOILIN Manon, TARPIN Nicole,
LEPINAY Pascal exclu pour la question 6**

**Absents ayant donné procuration : GERY Mayeul
àVERNAY Thomas, BINET Jean-Baptiste à ORAND
Jean-Luc**

Absent : GONTRAN Sandra

Secrétaire de séance : Jonathan GRANON

**Signature du registre des délibérations du conseil
municipal du 23 mars 2021**

1 Adhésion au SDED

Délibération n°012021 - 28052021

Depuis plusieurs années le SDED, Territoire d'énergie Drôme, s'implique aux côtés des communes drômoises pour contribuer à la maîtrise de la dépense énergétique du patrimoine bâti public (bilans énergétiques, accompagnements opérationnels, valorisation des Certificats d'Economies d'Energie). En vertu de l'article L2224-31 du CGCT qui fixe le cadre des actions relatives aux économies d'énergie que peuvent faire réaliser les Autorités Organisatrices de Distribution de l'Energie (AODE), le SDED a adopté, en Comité syndical du 9 juin 2017, le règlement d'attribution d'une aide financière aux petits travaux d'économies d'énergie en faveur des collectivités membres.

Celui-ci vient soutenir les dépenses répondant aux critères des Certificats d'Economies d'Energie (CEE). Son taux annuel est de 50 % jusqu'à une dépense éligible de 20 000 € HT et de 20 % supplémentaires jusqu'à 50 000 € HT.

En contrepartie, le SDED récupère la propriété des CEE obtenus à l'issue des travaux.

Pour bénéficier de ce dispositif, la commune s'engage à adhérer jusqu'au 31 décembre 2021 au service de Conseil en Energie du SDED, lui permettant d'accéder à une connaissance précise des consommations du patrimoine communal, à des conseils sur les améliorations énergétiques à réaliser et à pouvoir solliciter chaque année civile une aide financière pour ses travaux éligibles.

L'adhésion s'élève à 0,20 €/hab et par an pour une commune rurale (au sens de la TCCFE) et à 0,50 €/hab et par an pour une commune urbaine.

Compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le règlement d'intervention du SDED pour les actions tendant à maîtriser la demande d'énergie sur le territoire, joint en annexe,
- d'adhérer au service de Conseil en Energie du SDED jusqu'au 31 décembre 2021, à raison de 0,20€/hab pour une population totale de 114 habitants (chiffres INSEE en vigueur au 1^{er} janvier 2020), soit un montant de 22,80 €.
- d'autoriser le Maire à solliciter auprès du SDED une aide technique et financière au titre de la rénovation des bâtiments dont la commune est propriétaire
- de céder au SDED les Certificats d'Economies d'Energie (CEE) issus des travaux réalisés.

Le Conseil Municipal charge et donne signature à Madame le Maire pour gérer ce dossier.

Fait et délibéré, les jour, mois en an susdits.

Pour : 10

Contre : 0

2a. Actions en forêt communale de Glandage

Délibération n° 2a2021 - 28052021

Programme Annuel 2021 des actions proposées en Forêt Communale par l'Office National des Forêts
Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du programme annuel 2021 des actions proposées en Forêt Communale par l'Office National des Forêts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal décide d'inscrire au budget principal 2021 :

- Travaux d'infrastructure :

1/ Travaux d'entretien de route en terrain naturel sur 20 km sur l'ensemble des routes forestières avec épierrement en tractopelle pour un montant de 2710.00 € H.T

- Travaux de maintenance :

1/ Entretien du parcellaire, traitement manuel et peinture :

Localisation : 82.u, 76.u, 79.u, 80.u, 83.u pour un montant de 3550.00€ H.T

Le Conseil Municipal charge et donne signature à Madame le Maire pour gérer ce dossier.

Fait et délibéré, les jour, mois en an susdits.

Pour : 10

Contre : 0

2 b.Travaux entretien des pistes en Forêt Communal de Glandage - 2021

Délibération n° 2b2021 - 28052021

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal décide d'inscrire au budget principal 2021

- Travaux d'entretien de pistes effectués par l'entreprise GUILHOT Bastien, évalués au montant de 1430.00 € H.T, en forêt communal de Glandage.

Le Conseil Municipal charge et donne signature à Madame le Maire pour gérer ce dossier.

Fait et délibéré, les jour, mois en an susdits.

Pour : 10

Contre : 0

3. Déplacement des panneaux d'agglomération de Glandage et Grimone

Délibération n° 032021 - 28052021

En application de la délibération du conseil municipal du 23 mars 2021

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de déplacer les panneaux « Glandage » entrée Sud sur la RD 539 et le panneau « Grimone » entrée Est sur la RD 539.

Panneau Glandage : à l'intersection Ouest des parcelles G 373 et G378 sur la RD 539

Panneau Grimone : à la pointe Est de la parcelle X 119 sur la RD 539.

Le déplacement des panneaux n'engendre aucun coût supplémentaire à l'entretien de la voirie, elle reste en charge des services techniques du Département de la Drôme.

Le Conseil Municipal accepte le déplacement des deux panneaux.

Le Conseil Municipal charge et donne signature à Madame le Maire pour gérer ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour : 10

Contre : 0

4 Toiture et charpente de la chapelle de Grimone

Délibération n° 042021 - 28052021

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de réaliser des travaux urgents pour la chapelle de GRIMONE.

Le coût des travaux serait de :

Devis entreprise L'épure : 42439 H.T, pour charpente et couverture.

Les travaux devraient être réaliser en 2022 voire 2023, après obtention d'un permis de construire d'où appel à Architecte.

Le Conseil Municipal charge et donne signature à Madame le Maire pour gérer ce dossier et obtenir les subventions les plus élevées possibles aux différents organismes.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour : 10

Contre : 0

5 Installation de panneaux solaires sur les bâtiments communaux

Délibération n° 052021 - 28052021

Madame le Maire expose au Conseil Municipal des propositions de la société DWATT.

Nom	Puissance	Production	Redevance
Borne-Escavale	18,81 KWc	23 417 KWh	Aide aux travaux : 1500 €
Grimone-Boulangerie	20,79 KWc	28067 KWh	350 € par an ou Aide aux travaux : 2000 €
Grimone-Chapelle	6,27 KWc	9192 KWh	Aide aux travaux : 1000 €
Le Village-Maisons Forestières	35,97 KWc	40 932 KWh	643 € par an ou Aide aux travaux : 8500 €
Le Village-Eglise (1)	17,82 KWc	24 057 KWh	216 € par an
Le Village-Mairie (1)	8,91 KWc	12 029 KWh	147 € par an
TOTAL	108,57 KWc	137 694 KWh	

(1) sous réserve de l'accord de l'ABF.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré approuve le projet de :

- **Grimone – Boulangerie avec une redevance annuelle de 350.00 €**
- **Le Village – 3 Maisons Forestières avec une redevance annuelle de 643.00 €.**

Ce dossier est sans aucun frais pour la Commune autant pour l'installation et la gestion des panneaux

Le Conseil Municipal charge et donne signature à Madame le Maire pour gérer ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour : 10

Contre : 0

6 Travaux maison forestière N°3

Délibération n° 062021 – 28052021

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de réaliser des travaux d'entretien dans la maison forestière n°3.

Le coût des travaux serait de :

Devis Nicolas REY (salle de bain) : 1 366.00 € H.T ou 1 639,20 € TTC

Devis Plomberie du Glandasse : 2 188.00 € H.T ou 2 625,00 € TTC.

Le Conseil Municipal accepte les devis.

Le Conseil Municipal charge et donne signature à Madame le Maire pour gérer ce dossier et sollicite du SDED la subvention la plus élevée possible portant sur les matériaux isolations.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

pour : 9

contre : 0

Exclu : 1

7 Convention de mise en garde d'équipements de signalétique

Délibération n° 072021 - 28052021

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de signer avec le département de la Drome une convention qui définit les conditions d'implantation, de garde et d'entretien des panneaux d'accueil « escalade » sur les terrains qui appartiennent à la commune. Madame le Maire donne lecture au conseil de la convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la convention, charge et donne signature à Madame le Maire pour gérer ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour : 10

Contre : 0

8 Questions diverses

- Préemption des parcelles de la propriété Maillefaud

A la demande de Madame le Maire, le Conseil Municipal accepte de discuter dans les questions diverses du jour, de la préemption d'une partie des parcelles : section F numéros 83, 96, 97, 98 de la propriété Maillefaud, vendue par JOURDAN Henriette, notifiée par la SAFER le 07 avril 2021.

Sur le principe, le Conseil Municipal est d'accord. L'objet sera inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil municipal en vue de prendre une délibération.

- **Mail de Monsieur Botella en date du 28 mai 2021 à 15heures lu à la séance du Conseil Municipal du 28 mai 2021 à 20 heures, tous les conseillers municipaux de GIANDAGE en ont pris connaissance.**